

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Qu'est-ce qu'une obligation ?

Les entrepreneurs ont besoin d'argent pour démarrer une entreprise et la développer. Cet argent, ils peuvent se le procurer de différentes façons. Ils peuvent investir leurs fonds propres ou emprunter auprès d'une banque. Ils peuvent aussi faire directement appel aux investisseurs en émettant des obligations.

Les États émettent également des obligations. Une obligation émise par l'État belge est communément appelée un **bon d'État**. C'est de l'argent que l'État récolte auprès du grand public. L'entreprise ou l'État qui émet l'obligation porte le nom d'**émetteur**.

Si vous achetez une obligation d'une entreprise ou d'un État, vous prêtez de l'argent à l'émetteur. Ce dernier devra rembourser cet emprunt après une période convenue au préalable. En échange de la mise à disposition de vos fonds, l'émetteur vous versera des intérêts pendant la durée de l'obligation. Ces intérêts portent le nom de **coupon**.

Quand l'obligation arrive à son **échéance finale**, vous récupérez normalement votre mise. N'oubliez cependant pas que si l'émetteur fait faillite, il se peut que votre mise ne soit pas remboursée ou le soit seulement partiellement. Optez dès lors pour un émetteur affichant une solvabilité élevée si vous souhaitez éviter ce risque.

Ne vous laissez pas aveugler par un coupon très élevé ou un rendement trop attrayant. Un coupon élevé ou une notation très basse d'une obligation peut en effet être le signe que l'émetteur éprouve des difficultés. Il y a dès lors un risque important que vous ne récupériez pas votre mise à l'échéance finale, ou seulement une partie.

Vous pouvez acheter des obligations lorsqu'une entreprise ou un État décide d'en émettre. Vous les achetez alors sur le **marché primaire**. Lorsqu'une obligation est émise pour la première fois, une valeur lui est attribuée. Il s'agit de la

valeur nominale. La valeur nominale ne correspond pas toujours au prix que vous devez effectivement payer pour pouvoir acheter l'obligation. Il est tout à fait concevable que vous deviez payer un peu plus ou un peu moins que la valeur nominale. Le prix que vous devez payer pour l'obligation porte le nom de **prix d'émission**.

Par exemple: la valeur nominale de l'obligation est de 1 000 euros et son prix d'émission s'élève à 1 010 euros. La différence de 10 euros représente une **prime d'émission** de 1 %.

Vous pouvez également acheter des obligations émises il y a un certain temps déjà. Dans ce cas, vous ne les achetez pas à l'entreprise ni à l'État, mais bien à un investisseur qui souhaite vendre ses obligations avant l'échéance finale. Vous les achetez alors sur le **marché secondaire**.

Le prix que vous payez pour une obligation sur le marché secondaire peut être inférieur ou supérieur au prix d'émission initial. Le prix est notamment déterminé par l'évolution du taux du marché et de la solvabilité de l'émetteur (voir « Risques »). Un investisseur désireux de vendre son obligation sur le marché secondaire avant l'échéance finale dépendra donc des conditions de marché et enregistrera une plus-value (= un bénéfice) ou une moins-value (= une perte) par rapport à sa mise initiale.

Caractéristiques

Émetteur: l'entreprise, l'État ou l'organisation qui émet l'obligation.

Intérêts: la plupart des obligations proposent un intérêt fixe. Généralement, cet intérêt fait l'objet d'un versement annuel. L'intérêt annuel porte le nom de **coupon**. Les intérêts liés à vos obligations sont directement versés sur votre compte en banque.

Il existe des obligations dont le taux d'intérêt est variable. Les intérêts que vous percevez suivent alors généralement l'évolution du taux du marché. Demandez suffisamment d'informations à votre banquier ou intermédiaire financier avant d'investir dans des obligations à intérêt variable.

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Pour certaines obligations, tous les intérêts sont payés en une seule fois à l'échéance finale. Il s'agit des **obligations à coupon zéro**. Comme les intérêts sur ces obligations ne sont pas payés annuellement, le cours ou la valeur de celles-ci augmente chaque année. À l'échéance finale, vous récupérez donc une somme supérieure au prix que vous avez payé pour leur achat.

Durée: la plupart des obligations offrent une durée fixe. L'entreprise ou l'État à qui vous prêtez de l'argent vous indique le jour où il compte vous rembourser votre argent.

Devise: une obligation peut être émise en euros ou dans une devise étrangère.

Risques

Risque d'insolvabilité: si l'émetteur réalise de mauvaises performances financières, il existe un risque de perte totale de l'investissement. Quoiqu'extrêmement variable d'un émetteur à l'autre, le risque est présent aussi bien dans le cas d'une émission réalisée par une entreprise que dans le cas d'une émission réalisée par une entité étatique. Le rating donné à un émetteur par une agence de notation constitue un indice du risque d'insolvabilité, mais celui-ci n'est pas infaillible. À noter que ce risque est sensiblement augmenté dans le cas d'obligations subordonnées.

Risque de liquidité: la liquidité d'une obligation indique si elle s'achète (se vend) facilement ou difficilement sur le marché secondaire. Les obligations liquides sont faciles à acheter (vendre). Les obligations illiquides sont difficiles, voire impossibles à acheter (vendre). Le risque de liquidité dépend d'une obligation à l'autre.

Risque de taux: la valeur d'une obligation dépend fortement du taux du marché. Si ce taux augmente, la valeur de votre obligation diminuera. L'intérêt de votre obligation est alors inférieur au taux du marché. Votre obligation sera donc moins prisée sur le marché secondaire. Par contre, si le taux diminue, la valeur de votre obligation augmentera.

Risque de volatilité: le cours de l'obligation est susceptible de fluctuer en fonction de sa durée résiduelle (plus l'échéance est éloignée, plus l'obligation est sensible aux fluctuations de cours) et de l'évolution de la situation financière de l'émetteur (le cours de l'obligation réagit négativement à une détérioration du rating de l'émetteur, ou au risque de détérioration de ce rating).

Risque de change: une obligation émise dans une devise étrangère implique un risque de change vis-à-vis de l'euro. Le montant en euros que vous percevez en cas de vente ou à l'échéance finale peut être inférieur ou supérieur au montant initialement investi en raison du taux de change.

Frais et taxes

Lors de l'achat d'obligations, tenez également compte des frais et taxes que vous devrez payer. Ils influencent en effet le rendement de votre obligation.

Frais

Frais de transaction: rémunération de la banque pour son rôle d'intermédiaire lors des opérations effectuées sur le marché secondaire (d'actions et des obligations).

Marge du courtier: service d'exécution d'un ordre (sélection du meilleur prix, accès au marché et exécution) lors d'une opération effectuée sur le marché secondaire.

Frais de charge (pour obligations en devises): frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

Commission de placement: commission versée à la banque pour rétribuer le placement de l'émission.

Droits de garde: rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Taxes

Taxe sur opérations de Bourse (TOB) : la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement. Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes : la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

Taxe sur la plus-value : si vous vendez vos obligations avant la date d'échéance à un prix supérieur à celui que vous aviez payé pour l'achat, vous réalisez une plus-value. Vous ne devez pas payer d'impôts sur cette plus-value.

Envie d'en savoir plus sur les obligations?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web www.fintro.be. Certains extraits du présent document ont été repris du site www.wikifin.be.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702).
E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Qu'est-ce qu'une action ?

Les entrepreneurs ont besoin d'argent pour démarrer une entreprise et la développer. Ils peuvent investir leurs fonds propres ou emprunter auprès d'une banque. Mais ils peuvent aussi faire directement appel aux investisseurs en émettant des actions. Celui qui achète une action d'une entreprise l'aide ainsi à développer de nouveaux produits ou partir à la conquête de nouveaux marchés.

Un investisseur qui achète une action devient, en tant qu'**actionnaire**, le copropriétaire de cette entreprise. Un actionnaire est donc prêt à prendre des risques. Il peut participer aux bénéfices de l'entreprise quand elle prospère, mais également aux pertes éventuelles lorsqu'elle se porte moins bien. La valeur de l'action peut alors se réduire fortement. Dans le pire des cas, l'action peut même perdre toute sa valeur (par ex. en cas de faillite).

En tant que copropriétaire, vous avez plusieurs droits. Vous avez droit :

- à une part des éventuels bénéfices distribués chaque année (le dividende) ;
- à une partie du patrimoine si l'entreprise cesse d'exister ;
- à un droit de vote à l'assemblée générale et des informations concernant l'entreprise dans laquelle vous investissez.

Si vous achetez une action d'une entreprise, vous avez droit à un **dividende** annuel. Pour recevoir ce dividende, il faut remplir deux conditions. Tout d'abord, l'entreprise doit réaliser des bénéfices ou avoir constitué des réserves. Ensuite, l'assemblée générale doit décider de verser une partie des bénéfices aux actionnaires. L'une de ces deux conditions n'est pas remplie ? Alors, vous ne recevrez pas de dividende.

Vous pouvez acheter des actions lorsque l'entreprise décide de lever du capital auprès du grand public. De nouvelles actions sont alors émises. Mais généralement, les actions se vendent et s'achètent en bourse. C'est un marché où les acheteurs et les vendeurs se rencontrent. Les actions qui sont négociées en bourse sont des actions cotées en bourse.

Le **cours de bourse** indique le prix d'une action. C'est le prix auquel l'action est achetée et vendue en bourse. En théorie, le cours de bourse est un compromis entre les revenus attendus et les risques internes et externes liés à cette action. L'offre et la demande d'une action sont en effet également influencées par les risques auxquels l'action est exposée à ce moment-là. Le cours ne varie donc pas seulement d'un jour à l'autre, mais généralement tout au long d'une même journée.

Si vous achetez ou vendez des actions en bourse, vous pouvez, en plus du dividende, réaliser une **plus-value**. Vous obtenez une plus-value si le prix de vente est supérieur au prix d'achat. Par contre, si vous vendez votre action moins cher que son prix d'achat, vous réalisez une **moins-value**.

Caractéristiques

La société émettrice : il s'agit de l'entreprise qui lève du capital en émettant des actions.

Dividende : ce n'est que si l'assemblée générale de l'entreprise décide de verser une partie du bénéfice ou des réserves constituées aux actionnaires que vous recevrez un dividende sur l'action dans laquelle vous investissez. Vous n'avez donc aucune garantie de recevoir chaque année un dividende.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Certaines entreprises offrent un **dividende optionnel** aux actionnaires. Ceux-ci ont alors le choix : soit percevoir le dividende en espèces, soit sous la forme de nouvelles actions. Ce choix n'est pas toujours simple. Il est recommandé d'opter pour le versement en espèces si vous souhaitez jouer la carte de la sécurité, si votre portefeuille comporte déjà une grande partie d'actions ou si l'action est chère. Vous pouvez aussi opter pour le dividende en actions, car dans certains cas, un avantage fiscal (= absence de précompte mobilier) y est lié.

Plus-value : le prix que vous avez payé par le passé pour une action peut être inférieur ou supérieur au prix du marché actuel. Si vous vendez votre action en bourse, vous réaliserez, en fonction des conditions de marché, un bénéfice (= plus-value) ou une perte (= moins-value).

La durée : contrairement aux obligations, par exemple, les actions n'ont pas de durée fixe. Vous récupérez (une partie de) votre capital investi lorsque vous vendez votre action en bourse. Tenez compte du fait que l'horizon de placement est assez long.

Devise : l'action peut être cotée dans une devise étrangère.

Informations : vous pouvez trouver en ligne des informations sur l'entreprise dans laquelle vous investissez. Vous y trouverez généralement le rapport annuel, les procès-verbaux des assemblées générales, etc. Si vous désirez obtenir plus d'informations, vous devrez les demander.

Risques

Risque de change : une action cotée en bourse dans une devise étrangère implique un risque de change vis-à-vis de l'euro. Dès que vous vendez ou achetez une action, vos euros doivent être convertis dans la devise étrangère (ou inversement). Le montant en euros que vous percevez en cas de vente peut être inférieur ou supérieur au montant initialement investi en raison du taux de change.

Risque de liquidité : la liquidité d'une action indique si elle s'achète (se vend) facilement ou difficilement sur le marché. Les actions liquides sont faciles à acheter (vendre). Les actions illiquides sont difficiles, voire impossibles à acheter (vendre).

Risque de capital : si une entreprise rencontre des difficultés, la valeur de l'action en bourse peut chuter. Dans des cas extrêmes (comme une faillite), vous ne serez remboursé qu'après les créanciers. La probabilité que vous perceviez quelque chose est alors pratiquement nulle. Le cours d'une action anticipe souvent d'éventuels problèmes. Même sans faillite, la valeur de l'action peut plonger pour atteindre pratiquement le zéro. Informez-vous donc bien avant d'investir dans une action et privilégiez des actions d'entreprises que vous connaissez.

Risque de taux : l'évolution des taux d'intérêt peut avoir une influence indirecte sur les marchés des actions. Si les taux augmentent, les emprunts coûteront plus cher pour les entreprises et ces dernières seront donc confrontées à des coûts supérieurs.

Risque de volatilité du cours : le cours d'une action fluctue. C'est ce qu'on appelle la volatilité. La volatilité d'une action dépend fortement de la qualité de l'entreprise, de son activité, des résultats et du climat boursier global.

Si une action est volatile, elle fluctue fortement et pourra vous faire gagner beaucoup de bénéfices ou subir de lourdes pertes.

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Risque de rendement : ce risque représente, dans le cas d'une action, le risque de ne pas percevoir de dividendes. Ce risque est évident car le dividende est un revenu variable. Une société peut d'ailleurs décider, pour diverses raisons, de ne pas distribuer de dividende certaines années.

Frais et taxes

Lors de l'achat ou de la vente d'actions, tenez également compte des frais et taxes que vous devez payer. Ils influencent en effet le rendement de votre action.

Frais

Frais de transaction : rémunération de la banque pour son rôle d'intermédiaire lors des opérations effectuées sur le marché secondaire (d'actions et d'obligations).

Frais de change : frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

Droits de garde : rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

Taxes

Taxe sur opérations de Bourse (TOB) : la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement. Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes : la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous

n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

Envie d'en savoir plus sur les actions ?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web www.fintro.be. Certains extraits du présent document ont été repris du site www.wikifin.be.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702).
E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Qu'est-ce qu'un fonds sans protection de capital ?

La plupart des fonds sont des **Organismes de Placement Collectif (OPC)**. Chaque OPC peut être considéré comme une entreprise à part entière dont l'objectif est de regrouper l'épargne de nombreux investisseurs dans un grand pot. Pour chaque fonds, des gestionnaires placent les capitaux ainsi récoltés selon une stratégie et des conditions définies à l'avance. Le gestionnaire peut investir dans des produits comme des actions, des obligations, des produits dérivés, de l'immobilier, etc. Souvent, le gestionnaire investit dans un mix de ces produits.

Dès que vous savez dans quel fonds vous voulez investir, vous pouvez en acheter des **actions** (ou des **parts**). La somme que vous payez dépend de la **valeur d'inventaire nette**. Imaginons que le fonds clôture à la fin de la journée sur une valeur de 200 euros par action et que vous souhaitez investir 5 000 euros : dans ce cas, vous recevez 25 actions de ce fonds (hors frais).

Si vous investissez dans des **actions de distribution**, vous touchez régulièrement un dividende. Dans la plupart des cas, il est annuel. Mais il existe également des fonds qui versent des dividendes mensuels. Ce dividende est constitué des revenus réalisés par le fonds, moins les frais qu'il a engagés. Ces revenus peuvent donc provenir des produits dans lesquels le fonds investit : dividendes d'actions, intérêts d'obligations, plus-values, etc.

Le fonds ne verse un dividende que lorsque deux conditions sont remplies. Tout d'abord, l'entreprise doit réaliser des bénéfices ou avoir constitué des réserves. Ensuite, la société de gestion doit décider de distribuer le bénéfice. Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, vous ne percevrez pas de dividende.

Si vous optez pour des **actions de capitalisation**, vous ne touchez pas de dividende. Les fonds réinvestissent alors leurs revenus annuels. Vous toucherez le produit (la plus-value) au moment où vous vendrez vos parts. Les revenus sont alors déjà intégrés dans la valeur du fonds.

Les fonds peuvent également être subdivisés en fonds ouverts et fonds fermés. On parle de **fonds ouverts** ou **sicav** (sociétés d'investissement à capital variable) lorsqu'il est possible, dans certaines limites, de rentrer dans le fonds ou d'en sortir. Lors de votre entrée dans le fonds, ce dernier utilise votre mise pour acheter de nouveaux produits de placement. Lors de votre sortie du fonds, ce dernier vend une partie des produits de placement pour une valeur représentant la somme que vous retirez.

Les **fonds fermés** ou **sicaf** (société d'investissement à capital fixe) détiennent un nombre déterminé d'actions. Les actions d'un fonds fermé sont plus difficiles à vendre. Le fonds ne rachète que très rarement ses propres actions. Celles-ci doivent donc être vendues à d'autres investisseurs, en bourse.

Dans le cas d'un fonds également, vous pouvez réaliser des bénéfices ou une perte lors de la vente de vos parts.

Si vous vendez votre part à un prix supérieur au prix auquel vous l'avez achetée, vous réalisez une **plus-value**. Si vous réalisez cependant une perte, on parle de **moins-value**.

Caractéristiques

Société de gestion : la société qui émet et gère les fonds.

Diversification : un fonds rassemble différents produits de placement, le risque étant dès lors réparti entre différents produits. Si un produit du panier est moins performant, les revenus des autres produits limiteront la perte, si tout va bien. Il est parfois question de fonds obligataires, fonds d'actions, etc. Ce nom fait référence aux produits repris dans le fonds. Le nom de « fonds stratégique » indique que le gestionnaire du fonds investit selon une stratégie définie au préalable.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Gestion professionnelle: le fonds dans lequel vous investissez est géré par un gestionnaire. Celui-ci assurera, selon une stratégie et des conditions définies à l'avance, une gestion active du portefeuille des produits de placement sous-jacents pour ainsi optimiser le rendement et l'adaptera aux conditions de marché changeantes.

Dividende: si vous investissez en actions de distribution, vous toucherez un dividende lorsque le fonds réalise des bénéfices.

Plus-value: à l'instar d'une obligation et d'une action, vous pouvez enregistrer une plus-value lorsque vous vendez vos parts du fonds. Dans le cas des fonds, on parle de plus-value si vous vendez votre part plus cher que son prix d'achat. Si vous achetez des actions de capitalisation, le bénéfice capitalisé porte également le nom de plus-value.

Durée: certains fonds ont une échéance finale. À cette date, le fonds cesse d'exister. Quiconque investit dans le fonds est remboursé à l'échéance finale. Le montant précis dépend de la valeur des produits de placement présents dans le fonds à l'échéance finale.

La plupart des fonds n'ont cependant pas d'échéance finale. Dans le cas de fonds, c'est à vous de décider du moment opportun pour les quitter. Dans ce cas, tenez compte de préférence de l'horizon de placement minimum recommandé. Après quelques jours ou semaines, vous aurez récupéré votre mise.

Devises: les fonds peuvent être émis dans une devise étrangère.

Risques

Risque de change: un fonds dans une devise étrangère implique un risque de change vis-à-vis de l'euro. Dès que vous vendez ou achetez un fonds de ce type, vos euros doivent être convertis dans la devise étrangère (ou inversement). Le montant en euros que vous per-

cevez en cas de vente peut être inférieur ou supérieur au montant initialement investi en raison du taux de change.

Risque de liquidité: le mot « liquidité » exprime la facilité d'achat (vente) d'un produit de placement. Le risque de liquidité des fonds est très minime. Dans le cas de fonds ouverts, les parts sont rachetées par l'établissement émetteur. Les parts d'un fonds fermé se négocient en bourse. La liquidité en bourse varie d'un fonds à l'autre.

Risque de taux: l'évolution des taux d'intérêt peut avoir une influence sur la performance d'un fonds. Dans une large mesure, tout dépend des produits dans lesquels le fonds investit. Le risque de taux d'un fonds obligataire est supérieur à celui d'un fonds d'actions.

Risque de capital: vu l'absence de protection de capital, vous risquez, lors de la vente de votre fonds, de ne pas récupérer toute votre mise de départ. Ceci dit, la probabilité est nettement plus faible que si vous avez investi dans une action individuelle, par exemple.

Risque de volatilité: un cours est volatil lorsqu'il fluctue fortement. La volatilité du cours dépend surtout des produits dans lesquels le fonds investit et de la stratégie d'investissement suivie. Par exemple un fonds d'actions présente dès lors un risque de volatilité supérieur à celui d'un fonds en obligations.

Chaque fonds se voit attribuer une **classe de risque**. Il donne une indication du risque global de variations de la valeur des produits de placement dans lesquels le fonds investit. La classe de risque est réévaluée régulièrement. Les variations à la hausse et à la baisse des cours des produits de placement sous-jacents peuvent avoir différentes origines : le taux de change de devises étrangères, une hausse ou baisse des taux d'intérêt, et bien entendu également l'évolution des cours de bourse.

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Risque d'absence de revenus : un fonds de capitalisation ne distribue pas de revenus, au contraire d'un fonds de distribution. Cependant, il se peut qu'un fonds de distribution ne distribue occasionnellement pas de revenus.

Frais et taxes

Lors de l'achat ou de la vente de parts de fonds, tenez également compte des frais et taxes que vous devrez payer. Ils influencent en effet le rendement de vos parts.

Frais

Frais courants : frais récurrents, inclus dans la valeur de l'instrument financier et par conséquent immédiatement pris en compte dans les calculs de rendement. Les frais courants incluent entre autres la commission de distribution et la commission de gestion. Aussi connus sous la dénomination 'Ongoing Charge Ratio (OCR)' pour les fonds ou 'Total Expense Ratio (TER)' pour les produits d'assurance.

Frais d'entrée : frais uniques payés par l'investisseur lorsqu'il achète un instrument financier.

Frais de change : frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

Frais d'arbitrage : frais imputés lors du passage (arbitrage) d'un compartiment d'un fonds à un compartiment d'un autre fonds.

Frais de conversion : frais imputés lors du passage (conversion) d'un compartiment d'une sicav de BNP Paribas Asset Management vers un autre compartiment de la même sicav ou lors du passage d'actions de distribution vers des actions de capitalisation (ou inversement) du même compartiment d'une sicav BNP Paribas Asset Management.

Droits de garde : rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

Taxes

Taxe sur opérations de Bourse (TOB) : la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement.

Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes : la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

Précompte mobilier sur la plus-value : la plus-value des fonds qui investissent pour plus de 25 % dans des créances (comme des obligations) est également soumise au précompte mobilier.

Envie d'en savoir plus sur les fonds ?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web www.fintro.be. Certains extraits du présent document ont été repris du site www.wikifin.be.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702).
E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Qu'est-ce qu'un produit structuré avec protection de capital ?

Comme une obligation, un produit structuré a une durée fixe et est, en principe, assorti d'une protection complète du capital à l'échéance. En revanche, le rendement n'est pas garanti ou ne l'est que partiellement. En règle générale, lorsque l'on recherche un rendement potentiellement plus élevé, il faut renoncer à la protection du capital.

Un produit structuré se compose de plusieurs instruments financiers, tels que des options et des obligations. Souvent, les options sont utilisées pour obtenir un rendement plus élevé. Quant aux obligations, elles servent à garantir le remboursement de l'investissement initial à l'échéance finale.

Un produit structuré permet d'associer la protection du capital à la variabilité des marchés financiers, sans toutefois y investir directement. Ces produits offrent une flexibilité maximale et une grande diversité.

Les produits structurés se distinguent entre eux par leur mécanisme de rendement, leurs actifs sous-jacents (panier d'actions, indices boursiers, matières premières, etc.) ou la forme de leur bénéfice (coupons fixes ou variables, plus-value octroyée à l'échéance). Il vous est dès lors conseillé de prendre connaissance de la stratégie suivie par ces produits avant d'investir, afin de vous familiariser avec les valeurs sous-jacentes.

Les produits structurés peuvent se répartir en trois catégories de placement : les obligations, les fonds et les assurances de la branche 23. Pour en savoir plus sur chacune de ces catégories, consultez les fiches d'information qui leur sont consacrées. Précisons encore que les produits structurés sont toujours assortis d'une durée fixe et, en principe, d'une protection complète du capital à l'échéance.

Lorsqu'une nouvelle **obligation structurée** est émise, vous pouvez la souscrire sur le marché primaire pendant une période déterminée et à un prix fixe. Après la période d'émission, ces obligations structurées peuvent être achetées sur le marché secondaire avec la possibilité de s'en défaire avant l'échéance. Son prix d'achat ou de vente est alors déterminé par son cours (après déduction des frais).

Les fonds à capital garanti constituent également des produits structurés. Ces **fonds Fix**, ou fonds avec protection du capital, mettent tout en œuvre pour qu'à l'échéance finale, vous récupériez au moins le montant de votre investissement de départ.

La troisième catégorie de produits structurés est composée d'**assurances de la branche 23** dotées d'une protection complète du capital. Elles vous offrent les mêmes avantages qu'une assurance ordinaire de la branche 23, tout en garantissant la protection de votre capital à l'échéance finale.

Caractéristiques

Les caractéristiques varient selon le type de produit structuré dans lequel vous investissez. Pour en savoir plus, consultez les fiches d'information correspondantes. Voici d'ores et déjà les principales caractéristiques propres à la nature structurée du produit.

Durée : les produits structurés sont toujours assortis d'une durée fixe. Au moment de l'achat, vous savez ainsi combien de temps vous devrez immobiliser votre argent.

Protection du capital : vous bénéficiez d'une protection du capital à l'échéance. Vous êtes ainsi assuré de récupérer tout votre investissement à la date d'échéance.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Cette protection peut toutefois avoir une influence sur votre rendement, car comme pour tout investissement, la règle suivante s'applique ici aussi : plus le risque est faible, plus le rendement le sera également. En outre, la protection du capital n'est promise qu'à l'échéance finale du produit structuré et ne s'applique donc pas en cas de sortie anticipée.

Garantie du capital : certains produits structurés vous font aussi bénéficier d'une garantie du capital. Cela signifie qu'un tiers (une banque, par exemple) se porte garant du remboursement de votre capital à l'échéance.

Risques

Les risques varient selon le type de produit structuré dans lequel vous investissez. Pour en savoir plus, consultez les fiches d'information correspondantes. Voici d'ores et déjà les principaux risques propres à la nature structurée du produit.

Risque de liquidité : la liquidité d'un produit structuré exprime la facilité avec laquelle ce produit se vend (ou s'achète) sur le marché secondaire. Le risque est ici important, car il n'y a généralement pas de marché sur lequel négocier des produits structurés. En cas de sortie anticipée, il se peut que vous receviez un montant inférieur ou supérieur à la valeur proprement dite de votre produit.

Risque de change : tout produit structuré émis dans une devise étrangère comporte un risque de change par rapport à l'euro. En effet, dès que vous achetez ou vendez ce type de fonds, vos euros sont convertis dans cette devise étrangère (ou inversement).

Or, il est possible, selon l'évolution du cours du change, que le montant en euros découlant de la vente soit inférieur ou supérieur à votre investissement initial.

Risque de capital : la protection de capital dont vous bénéficiez à l'échéance dépend de la solvabilité de la partie qui s'engage à protéger le capital à l'échéance finale. Dans le cas des obligations structurées, l'émetteur

et l'éventuel garant sont importants. Dans le cas d'une assurance financière de la branche 23, il est indiqué de toujours vérifier quelle partie s'engage à procéder au remboursement du capital à l'échéance finale. Normalement, aucune garantie n'est offerte, même s'il s'agit de fonds Fix.

Risque de performance : si le capital est protégé à l'échéance, le rendement est par contre incertain. Il dépend en effet de l'évolution des valeurs sous-jacentes. Ne vous laissez donc pas aveugler par des conditions attrayantes (par ex. coupons). Rien ne garantit en effet un rendement positif, assorti d'un versement. Aussi, il est important d'accorder suffisamment d'attention aux produits sous-jacents qui détermineront le rendement.

Risque d'absence de revenus : le risque d'absence de revenus est fonction des caractéristiques de chaque produit et de la politique de distribution. Lorsque des revenus sont prévus, leur paiement effectif peut être fonction de l'évolution de certains actifs déterminés et de la solvabilité du débiteur.

Autres risques

Risques liés aux actifs composant la structure : étant donné qu'un produit structuré est composé de plusieurs instruments financiers, comme des actions, des obligations et des dérivés, tous les risques liés aux actifs sous-jacents sont d'application.

Risque lié à l'association d'au moins deux produits financiers : les risques de chaque produit distinct peuvent être renforcés par les risques des autres produits auxquels il est combiné. Le risque final peut donc être supérieur.

Risque lié à la sortie anticipée : les possibilités de sortie peuvent être limitées. Le délai de sortie ainsi que la possibilité de récupérer les frais engagés initialement peuvent varier en fonction de la structure.

FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Frais et taxes

En souscrivant un produit structuré, vous avez tout intérêt à tenir compte des frais et taxes qui y sont liés, car ils vont influencer le rendement de votre placement. Vous trouverez ci-dessous les principaux frais et taxes propres à la nature structurée du produit. Pour en savoir plus, consultez les fiches d'information correspondantes.

Frais

Commission de placement : commission versée à la banque pour rétribuer le placement de l'émission.

Commission de distribution : commission versée à la banque pour la distribution et la promotion de l'instrument financier.

Frais courants : frais récurrents, inclus dans la valeur de l'instrument financier et par conséquent immédiatement pris en compte dans les calculs de rendement. Les frais courants incluent entre autres la commission de distribution et la commission de gestion. Aussi connus sous la dénomination 'Ongoing Charge Ratio (OCR)' pour les fonds ou 'Total Expense Ratio (TER)' pour les produits d'assurance.

Commission de gestion : frais liés à la gestion d'un instrument financier, calculés quotidiennement et inclus dans la valeur d'inventaire.

Ces frais varient en fonction de l'instrument et/ou du type de gestion. Ces frais sont inclus dans les frais courants.

Frais de structuration : frais perçus par le producteur pour le montage de l'instrument financier.

Frais de rachat (assurances) : frais imputés lors du rachat d'un produit d'assurance.

Frais d'entrée en faveur du compartiment : frais additionnels aux frais d'entrée, à charge de l'investisseur qui achète un compartiment. Perçus en faveur du compartiment, ces frais ont pour but de protéger les intérêts des autres investisseurs de ce même compartiment.

Frais de transaction : rémunération de la banque pour son rôle d'intermédiaire lors des opérations effectuées sur le marché secondaire (d'actions et des obligations).

Fourchette achat/vente : l'écart entre le cours d'achat et le cours de vente de l'instrument financier sur le marché secondaire.

Frais de change : frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

Précompte mobilier : les revenus du capital constituent des revenus taxables en Belgique.

- Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes :

La banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

- Précompte mobilier sur les plus-values :

Les plus-values réalisées, lors d'un rachat, de la liquidation ou d'une vente sur le marché secondaire d'un organisme de placement collectif investi à plus de 25% en titres de créance (obligations) sont taxées comme des intérêts et donnent lieu à la perception du précompte mobilier.

Taxe sur opérations de Bourse : la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement.

Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



Envie d'en savoir plus sur les produits structurés ?

Rendez-vous sur www.wikifin.be ou parcourez notre « *Brochure d'information Instruments financiers* » sur notre site web www.fintro.be. Certains extraits du présent document ont été repris du site www.wikifin.be.

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702).
E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be

DS4855 - 038141848215